PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Archives départementales
Contrôle des archives publiques
Tel : 04.71.48.33.38

BORDEREAU D'ELIMINATION D'ARCHIVES N°

à remplir en 2 exemplaires

Service versant :
(à indiquer intégralement, sans sigle)

Date :

Nom et qualité du responsable :

Nombre de cartons à éliminer ou métrage linéaire estimé :

Tél. :

Description sommaire des documents à détruire	**Dates extrêmes des documents** (début-fin)	**Texte de référence** (circulaire interministérielle, tableau de gestion d'archives)

Signature et cachet du chef de service

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des archives départementales

Marion BLOCQUET